### CENTRE NATIONAL DE TELE-ENSEIGNEMENT DE MADAGASCAR (CNTEMAD)

**EXAMEN FINAL** 

Année Universitaire 2014/2015 Département GESTION 2<sup>eme</sup> Année GENERALISTE/SPECIALISTE Mercredi 30 Septembre 2015 (Après-midi) Durée 03 Heures

G2G/S

# COMPTABILITE GENERALE

Vous êtes chargé de superviser la comptabilité de l'entité AVOTRA. Pour vos travaux surtout de vérification, un aidecomptable qui a établi un projet de bilan au 31 décembre 2014 vous a remis les renseignements suivants avec les soldes des comptes après écritures d'inventaire

#### A - Extraits des tableaux d'amortissement

2154 - Matériel et outillage

		2154 - Matériel	et outillage		
Date d'acquisition	Mode d'amortissement	Valeur d'origine	Amortissement au 31/12/2013	Dotation pratiquées en 2014	Taux
1 <sup>er</sup> avril 2005 1 <sup>er</sup> juin 2009 30 septembre 2009 02 janvier 2013 1 <sup>er</sup> octobre 2014	Linéaire Linéaire	3.650.000 840.000 16.000.000 46.000.000 4.400.000 (2)	3.650.000 577.500 7.200.000 17.250.000	365.000 126.000 1.600.000 11.093.750 (1) 110.000	10% 15% 10%

L'aide-comptable a calculé sa premiere dotation en fonction d'une durée d'utilisation de 4 ans (coefficient 1,5). En fait il aurait dû tenir compte d'une durée normale de 5 ans (coefficient 2)

Matériel loué 4.400.000 Ariary l'an.

2182 - Matériel de transport

		2182 - Matériel	de transport		
Date d'acquisition	Mode	Valeur	Amortissement au 31/12/2013	Dotation pratiquées en 2014	Taux
Date a addatorion	d'amortissement	a origina	10.000.000	4.800.000	20%
1 <sup>er</sup> décembre 2011 1 <sup>er</sup> avril 2014	Linéaire Linéaire	24.000.000 (1) 24.000.000 (2)		7.200.000	20%

Achat voiture Renault 20 valant 36.000 000 Ariary contre reprise de la Renault 18 acquise le 1er décembre (1) 2011 Seul le prix payé lors de l'acquisition de la nouvelle Renault 20 a fait l'objet d'un enregistrement au débit du compte Matériel de transport.

213 - Constructions

		213 - Const	ructions		
Date d'acquisition	Mode	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Amortissement au 31/12/2013	Dotation pratiquées en 2014	Taux
Date a despera	d'amortissement		37 450 000	21 400 000	20%
1 <sup>er</sup> avrii 2012	Linéaire	107 000 000 (1)	10 tour do 10% do		

Constructions légères. Pour ce type de construction, le taux de 10% doit être retenu.

Travail à faire : Présenter les écritures de régularisation que vous estimez nécessaires au 31 décembre 2014 (en les accompagnant de toutes les justifications possibles).

#### B - Situation bancaire - Banque Z

L'état de rapprochement arrêté au 31 décembre 2014 d'après un relevé du 20 décembre 2014 se présente ainsi :

	ENTITE AVOTRA (à la banqu	e 7 après pointage)	Crédit
Débit Salaires décembre (2) TVA décembre (2) Chèque fournisseur RABE (2) Solde rectifié	18.300.000 So 42.150.000 Re	Ide au 2012 mise chèque 24.12 (2) mise chèque 29 12 (1)	65.200.000 3.450.000 6.500.000 75.150.000
The state of the s			

	BANQUE Z (dans la c	omntahilité de l'entité)	Crédit
Débit Solde avant rectifications Virement client JAONA (1) Intérêt en faveur de l'entité (1)	13.043.000 282.000	Solde après rectifications	13.475.000 13.475.000
The state of the s	A STATE OF THE PARTY OF THE PAR	00 11	

Ces opérations figurent dans l'extrait de compte arrêté au 20 décembre 2014 (1)

Ces opérations figurent dans la comptabilité arrêtée au 31 décembre 2014. (2)

Un dernier relevé, établi le 31 décembre 2014, vient de parvenir à l'entité AVOTRA et n'a fait l'objet ni de pointage ni d'enregistrement.

	BANOLE 7 -	Solde précéder	it 65.200 000	
DATE	LIBELLE	DEBIT	CREDIT	SOLDE
26/12	Remise chèque N°15	4.005.000	3.450.000	68.650.000 67.425.000
27/12	Chèque N°AX302 Chèque N°AX303	1.225.000		25.275.00
28/12 29/12	Remise effets	0 400 000	3.250.000	28.525.00 22.117.00
30/12	Chèque N°68 impaye	6.408.000		

Après recherche, on remarque que le chèque débité au 30 décembre 2014 correspond à un chèque d'un nominal de -6.400.000 Ariary sur DEDE revenu impayé et qui avait été porté au crédit du compte le 15 décembre 2014.

## Travail à faire :

- 1) Présenter l'état de rapprochement bancaire au 31 décembre 2014.
- 2) Passer les écritures de régularisation que vous estimez nécessaires.